

SCOLARISATION DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS, ADAPTATIONS DIDACTIQUES ET PÉDAGOGIQUES EN SITUATION ORDINAIRE D'ENSEIGNEMENT

BIR n° 16 du 18 décembre 2006

Réf : DAFAP n° 09 du 12 décembre 2006

Dans le cadre des missions assignées à l'école, les établissements sont appelés à scolariser des élèves à besoins éducatifs particuliers; ces besoins peuvent procéder d'un handicap dans la définition qu'en donne la loi du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", d'une arrivée récente en France (ENAF) ou de troubles spécifiques du langage écrit.

La délégation académique à la formation et à l'action pédagogique et l'inspection pédagogique régionale souhaitent constituer six groupes de travail dans les disciplines suivantes : mathématiques, sciences expérimentales, éducation physique et sportive, histoire-géographie, français, anglais.

Pour chacun de ces groupes, il s'agira d'analyser et de formaliser des pratiques professionnelles proposant, en situation de classe ordinaire, des aménagements pédagogiques et didactiques. Ils seront accompagnés par un formateur de la discipline et par un formateur intervenant sur le thème des élèves à besoins éducatifs particuliers. Ils seront réunis deux fois par trimestre environ, de mars 2007 à juin 2008. Chaque groupe élaborera des productions qui rassembleront les différentes propositions didactiques et pédagogiques dans le cadre de la discipline. Les ressources élaborées pourront ainsi être utiles à d'autres professeurs des collèges et lycées de l'académie.

Nous invitons les professeurs intéressés à retourner la fiche proposée en annexe. Ce projet concerne les professeurs des six disciplines retenues et nécessite un engagement sur deux années scolaires.

Une première réunion rassemblera l'ensemble des professeurs intéressés par ce projet **le mercredi 14 mars 2007 -de 9h30 à 16h30 au lycée Jean Perrin (Espace Copernic) 48, rue Pierre Baizet - Lyon 9ème**

Elle offrira l'occasion d'un premier échange d'expériences, précisera les modalités de travail et permettra à chacun d'apprécier son engagement pour la suite.